



Numéro d'identification à la Régie :	<b>NIR037</b>		
Nom de l'entité visée :	<b>Arcelor Mittal Montréal (Usine de Longueuil)</b>		
Acronyme de l'entité visée :	<b>AMM</b>		
Portée des normes de fiabilité :	<b>Normes liées à l'exploitation et à la planification</b>		
Processus de surveillance de la conformité :	<b>Audit de conformité</b>		
Distribution :	<b>Version publique. Les informations non publiques ont été retirées, y compris les informations privilégiées.</b>		
Entité régionale :	<b>Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)</b>		
Date de la réunion d'ouverture :	<b>16 mars 2018</b>	Date de la réunion de clôture :	<b>26 juillet 2018</b>
Date du rapport :	<b>27 juillet 2018</b>	Année du plan d'action :	<b>2018</b>
Non-conformité possible :	<b>Aucune (zéro)</b>		
Juridiction :	<b>Québec (Canada)</b>		

# Table des matières

---

I. Sommaire .....	1
II. Processus d’audit de conformité .....	2
Objectifs .....	2
Portée.....	2
Programme de conformité interne.....	2
Contrôles.....	3
Confidentialité et conflits d’intérêts .....	3
Méthodologie.....	3
Profil de l’entreprise .....	3
III. Résultats de l’audit de conformité.....	5
Recommandations .....	5
Observations positives.....	5
IV. Culture de conformité.....	6
Coordonnées du Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC).....	6
Annexe 1.....	7
Participants à l’audit de conformité .....	7

## I. Sommaire

Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC) a effectué un audit de conformité visant les normes de fiabilité liées à l'exploitation et à la planification de ArcelorMittal Montréal (AMM), NIR037, du 16 mars 2018 au 26 juillet 2018.

Au moment de l'audit de conformité, AMM était inscrite comme *propriétaire d'installation de transport (TO)*.

Le *coordonnateur de la fiabilité (RC)*, le *responsable de l'équilibrage (BA)* et l'exploitant de réseau de transport (TOP) pour AMM est Hydro-Québec – Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT) (HQCME). Le *responsable de la planification (PA)*, le *planificateur du réseau de transport (TP)* et le *planificateur des ressources (RP)* pour AMM est Hydro-Québec TransÉnergie.

L'équipe de l'audit de conformité (l'Équipe) a évalué la conformité de AMM à 7 normes de fiabilité et à 16 exigences du Plan d'action du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) pour l'année civile 2018 (Plan d'action pour l'année 2018). L'Équipe a évalué la conformité aux normes de fiabilité de la NERC pour les périodes suivantes :

Fonctions visées	Norme de fiabilité	Exigences	Période d'audit applicable
TO	FAC-003-3	E3	1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 14 mai 2018
	FAC-003-3	E1, E2, E6, E7	1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 14 mai 2018
	FAC-008-3	E3, E6	1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 14 mai 2018
	MOD-025-2	E3	1 <sup>er</sup> octobre 2017 au 14 mai 2018
	MOD-032-1	E2	1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 14 mai 2018
	PRC-004-5(i)	E1, E5	2 avril 2017 au 14 mai 2018
	PRC-005-2	E1, E3, E4, E5	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 14 mai 2018
	PRC-019-1	E1	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 14 mai 2018

AMM a soumis la preuve afin que l'Équipe évalue la conformité de AMM aux exigences. L'Équipe a examiné et analysé toute la preuve fournie afin d'évaluer la conformité aux normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit.

Selon la preuve fournie, aucun constat de non-conformité n'a été fait en lien avec les 2 normes de fiabilité et les 3 exigences applicables à AMM à ce moment (pour les normes non applicables se référer à la section III. Résultats de l'audit de conformité). L'Équipe a formulé une recommandation à AMM.

Aucun plan de redressement n'a été examiné puisqu'aucun plan de redressement n'était en cours pendant la période de l'audit.

Le responsable de l'équipe d'audit de conformité certifie que l'Équipe s'est conformée à toutes les exigences applicables des règles de procédure de la NERC, du PSCAQ et de l'Entente concernant la mise en œuvre du programme de la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec du 24 septembre 2014 (l'Entente de 2014).

## II. Processus d'audit de conformité

Les étapes du processus d'audit de conformité sont détaillées dans le PSCAQ. Le NPCC, lors de la mise en œuvre du PSCAQ, se conforme aux normes d'audit du gouvernement des États-Unis généralement reconnues (GAGAS) et à d'autres pratiques reconnues en matière d'audit.

### Objectifs

Toutes les entités visées sont soumises à des évaluations de la conformité à l'ensemble des normes de fiabilité applicables aux fonctions pour lesquelles l'entité visée est enregistrée. Les objectifs de l'audit de conformité sont les suivants :

- Donner l'assurance raisonnable de la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit ;
- Évaluer la conformité aux normes de fiabilité applicables;
- Examiner la preuve visant les déclarations de non-conformité et les déclarations sur la conformité antérieures ;
- Évaluer le programme et la culture de conformité de AMM.

### Portée

La portée de cet audit de conformité prenait en compte les normes de fiabilité du Plan d'action pour l'année civile 2018.

Les normes de fiabilité et les exigences visées par la portée de cet audit de conformité sont présentées au **tableau 2** ci-dessous :

Tableau 2 : Portée de l'audit de conformité		
Fonction visée	Normes	Exigence(s)
TO	FAC-003-3	E1, E2, E3, E6, E7
	FAC-008-3	E3, E6
	MOD-025-2	E3
	MOD-032-1	E2
	PRC-004-5(i)	E1, E5
	PRC-005-2	E1, E3, E4, E5
	PRC-019-1	E1

L'équipe n'a pas étendu la portée de l'audit de conformité au-delà de ce qui était établi dans l'avis d'audit.

### Programme de conformité interne

Le programme de conformité d'AMM a été évalué dans le cadre de l'audit de conformité.

## Contrôles

L'équipe a évalué les contrôles connexes de AMM associés aux normes de fiabilité de la NERC comprises dans la portée de l'audit.

## Confidentialité et conflits d'intérêts

Les dispositions relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêts de l'Équipe sont décrites dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. AMM a été informée des obligations et responsabilités du NPCC prévues dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. Les antécédents professionnels de chaque membre de l'Équipe ont été fournis à AMM, qui a ainsi eu la possibilité de s'opposer à la participation d'un des membres de l'Équipe invoquant un possible conflit d'intérêts ou autres circonstances qui pourraient aller à l'encontre de l'exercice impartial de ses fonctions. Aucune opposition n'a été soumise dans les délais prévus à cet effet selon le PSCAQ et AMM a accepté la participation de tous les membres de l'Équipe. AMM n'a refusé ni restreint l'accès à ses installations à aucun membre de l'Équipe.

## Méthodologie

Le manuel de surveillance de la conformité et d'application des normes de l'Electric Reliability Organization (ERO) documente les processus actuels de l'entreprise ERO utilisés pour évaluer la conformité d'une entité visée aux normes de fiabilité de la NERC. Bien que l'entreprise ne soit pas tenue d'effectuer des activités de surveillance de la conformité qui soient nécessairement en accord avec les normes GAGAS et à d'autres pratiques généralement reconnues en matière d'audit, le NPCC s'en sert comme cadre de travail pour réaliser les activités de surveillance de la conformité du PSCAQ et reconnaît que ces normes fournissent des renseignements utilisés à des fins de surveillance, d'imputabilité, de transparence et d'amélioration des processus.

Au début de l'audit de conformité, le NPCC a fourni à AMM une trousse d'avis d'audit de conformité. AMM a fourni les pièces justificatives dans les délais requis ou convenus avec le NPCC. L'Équipe a examiné la preuve soumise par AMM et a évalué la conformité aux exigences des normes de fiabilité applicables. De la preuve supplémentaire pouvait être soumise jusqu'à la date d'échéance convenue, avant la réunion de clôture. Après cette date, seuls les renseignements ou les données jugés pertinents au contenu du rapport ou aux conclusions pouvaient être soumis avec l'accord du responsable de l'équipe d'audit.

Pendant l'audit, l'Équipe a examiné les pièces justificatives fournies par AMM et a demandé de la preuve supplémentaire. Elle a également recherché des précisions auprès des experts en la matière. La preuve soumise sous forme de politiques, procédures, courriels, journaux, études, fiches de données, etc., a été validée, corroborée et vérifiée afin d'assurer l'exactitude des données, le cas échéant. Lorsqu'il était possible d'appliquer la méthode d'échantillonnage à l'exigence d'une norme, l'échantillon était déterminé selon une méthodologie statistique et en employant le jugement professionnel.

Les résultats reposent sur les faits et les documents examinés, sur la connaissance du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) par l'Équipe, les normes de fiabilité de la NERC et le jugement professionnel. L'Équipe est parvenue à un consensus afin d'établir l'ensemble des conclusions.

## Profil de l'entreprise

AMM est inscrite à titre de *propriétaire d'installation de transport* et exploite une portion relativement modeste des installations de transport. Elle ne possède ni entretient d'installations faisant partie d'un réseau « Bulk » (BPS). Bien qu'elle possède et entretienne une très courte ligne de transport de 315 kV (moins d'un mille), cette installation n'est pas classée « Bulk ». L'installation d'AMM consiste en un court tronçon de 315 kV raccordé à une

ligne 3057 de 315 kV reliant Du Tremblay et Notre-Dame qui appartient et est exploitée par Hydro-Québec. Cette ligne diverge ensuite sur deux transformateurs 315 kV-13,8 kV en parallèle qui alimentent ses propres installations industrielles.

Selon le Registre, AMM est un propriétaire ou exploitant d'une installation raccordée au *réseau de transport principal* (RTP).

## III. Résultats de l'audit de conformité

---

Selon les résultats de l'audit de conformité, aucun constat de non-conformité n'a été fait en lien avec les 2normes de fiabilité et les 3exigences applicables à AMM.

### Normes de fiabilité non applicables

1. **PRC-004-5(i), PRC-005-2 et FAC-003-3** - Elles ne sont pas applicables, parce que AMM ne possède ni n'Exploite de ligne de transport classée « Bulk ».
2. **MOD-025-2 et PRC-019-1** - Elles ne sont pas applicables, parce que AMM ne possède pas de compensateur asynchrone.

## Recommandations

L'équipe a formulé une recommandation à AMM :

1. **MOD-032-1, E2**  
Comme le prescrit cette exigence, AMM devrait vérifier auprès de son *planificateur de réseau de transport* (TP) et de son *coordonnateur de la planification* (PC) quels sont les processus et exigences à suivre concernant l'information qui doit leur être transmise.

## Observations positives

L'Équipe n'a identifié aucune observation positive.

## IV. Culture de conformité

**Commentaires concernant la culture de conformité chez AMM :** L'Équipe a effectué une évaluation de la culture de conformité chez AMM parallèlement au processus d'audit de conformité. L'évaluation a été réalisée en examinant les réponses recueillies pendant l'audit. Cela comprenait une évaluation des facteurs caractérisant des programmes de conformité rigoureux et efficaces, dont celui-ci :

- Engagement actif et leadership de la part de la haute direction.

### Coordonnées du Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC)

Toute question concernant ce rapport d'audit de conformité doit être adressée à :

Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)  
1040 Avenue of the Americas  
10<sup>th</sup> Floor  
New York, NY 10018-3703

Au nom du NPCC, ce rapport a été préparé par :

<b>Responsable de l'équipe d'audit de conformité</b>	<b>Date</b>
John Muir	9 août 2018
<b>Représentant de la direction</b>	<b>Date</b>
Salvatore Buffamante	28 août 2018



## Annexe 1

### Participants à l'audit de conformité

La liste suivante énumère tout le personnel de l'Équipe et de AMM qui participait directement aux réunions et aux entrevues.

<b>Tableau 3 : Équipe de l'audit de conformité</b>		
<b>Rôle</b>	<b>Titre</b>	<b>Entité</b>
Responsable de l'équipe d'audit de conformité	Directeur Surveillance de la conformité	NPCC
Membre d'équipe	Vérificateur	NPCC
Membre d'équipe	Vérificateur	NPCC
Membre d'équipe	Traducteur	NPCC
Membre d'équipe	Coordonnateur de l'audit	NPCC

<b>Tableau 4 : Participants d'AMM</b>	
<b>Titre</b>	<b>Entité</b>
Coordonnateur, Électricité	AMM
Chef, Services de transport	AMM
Conseiller stratégique, Approvisionnement et fiabilité - Ingénierie	AMM
Réseaux d'énergie, Protection et automatisme	BBA, Inc.
Chargé de projet	BBA, Inc.